

PORTE OUVERTE A CHEZERY-FORENS

Mai 2005

BULLETIN MUNICIPAL N° : 10

L'amicale des sentiers organise une marche pour tous

L'amicale des sentiers chézérande est une association de trente membres qui existe depuis dix ans. Elle œuvre avec la communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) qui met en place les grosses structures : passerelles, poteaux indicateurs, fléchages, balisages, charte avec les propriétaires pour la sécurisation des sentiers. A ce jour, 100 kilomètres de sentiers sont ouverts sur le territoire communal. L'association épaula la municipalité de Chézery-Forens pour l'entretien et l'élagage de ces parcours. Ils donnent accès aux sommets du Jura tels que le crêt de la Neige, le Reculet, le Gralet, la Poutouille, le crêt des Frasses, le crêt de la Goutte, le crêt de Chalam, le crêt au Merle. Mais, rassurez-vous, il existe aussi beaucoup de parcours de promenade et de randonnée en fond de vallée, aux alentours de Chézery-Forens.

Afin de faire connaître et reconnaître le travail accompli, l'amicale des sentiers organisera, le 10 juillet, une "Marche pour Tous". Déroulement de cette journée : trois itinéraires différents en distance et en difficulté vous seront proposés et franchiront la Valserine par la passerelle du Moulin Thomas. Les départs et retours se feront sur la place de la mairie, où des repas seront servis à midi pour les promeneurs et toutes personnes souhaitant passer un moment agréable. Les organisateurs vous informeront plus en détail du déroulement de cette journée dans la dernière quinzaine de juin. Ils invitent tous les habitants, de 7 à 97 ans, ainsi que leurs proches, à profiter de cette journée de détente qui offrira les plus beaux paysages et vues de la vallée, à seulement deux pas du village.



Animations à venir

25	juin	Grand Fond Bressan	Arrivée d'Ain en Courant
9	juillet	Amicale des Jeunes	Tournoi de foot et bal
10	juillet	Amicale des Sentiers	Marche pour Tous
14	juillet	Sou des Ecoles	Repas moules/frites
14	juillet	Echo de la Valserine	Thé dansant
21	août	Amicale des Jeunes	Revôle des Foins

Réunion publique et mot du maire

Le vendredi vingt-cinq février 2005, a eu lieu la traditionnelle réunion publique organisée par la municipalité. Cette réunion tient lieu de présentation des vœux en forme de bilan de l'année écoulée et des projets pour l'année à venir. Cette réunion a l'ambition d'être assez exhaustive sans se réduire à un monologue du maire ; il est, pour cela, demandé aux membres du conseil d'intervenir sur des sujets de leur compétence et au public de réagir sur les informations présentées.

La présentation du bilan 2004 s'articule autour de quatre grands thèmes :

La vie de la commune :

Les constructions ou rénovations ; les arrivées ou départs d'habitants ; la vie scolaire (évolution favorable des effectifs, nouvelle organisation des repas, nouveau service d'aide aux devoirs) ; le journal communal.

L'activité communale :

Poursuite de l'informatisation avec l'arrivée d'internet ; les quartiers et hameaux avec pose de panneaux d'information ; les fêtes exceptionnelles (arrivée des Voies du Sel, trente ans de l'amicale des Jeunes, les cent ans de la Musique) ; les fêtes traditionnelles (14 juillet et revôle des foins) ; le camping municipal avec le bilan 2004 et la recherche d'un nouveau gérant ; l'avancement de la révision du PLU ; la vente du Relais des Moines.

Les investissements :

Borne de vidange camping-cars à installer ; station-service automatique en activité ; rénovation d'une portion de voirie communale ; fin du chantier des maisons Semcoda qui ont vu arriver leurs habitants au mois de juillet.

L'intercommunalité :

Menthières (problème de gestion de la station ; suite du dossier village de vacances avec la position nouvelle du Conseil Général, entraînant l'annulation de la vente de l'école ; modification des statuts du syndicat de Menthières supprimant la réversion de fiscalité de la ZAC) ; CCPG : (la compétence eau-assainissement avec les problèmes liés aux constructions nouvelles, à l'incendie, à l'eau pluviale ; la compétence ordures ménagères avec les problèmes de ramassage, de la déchetterie, des déchets des entreprises et des commerces ; les limites de l'intervention de la CCPG amenant celle-ci à réfléchir sur la redéfinition de ses compétences.

Les projets de 2005 sont les suivants :

- Camping et son évolution.
- Entretien des bâtiments (toiture gendarmerie et sanitaire camping ; réflexion sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie par le biais du Parc Naturel et de l'ADEME).
- Poursuite et, si possible, achèvement de la révision du PLU avec passage à la phase publique (réunions, enquête).
- Grands projets par ordre de priorité (entretien et rénovation de la voirie communale ; réfection du pont du Troubléry ; microsite de jeux à créer entre le camping et la station d'épuration ; rénovation de la fontaine centrale du village avec l'intervention et la présentation du projet par Bernard Vuailat ; possibilité de création d'une piste forestière à l'Abergement).
- La vie communale (modalités d'attribution des subventions aux associations ; aide aux entreprises : Diptal, Coopérative de la Famille, agriculteurs ; aide aux particuliers dans le cadre de l'électrification rurale des anciennes fermes isolées ; restructuration du bâtiment de l'ancienne gendarmerie par l'OPAC.

Christophe Héduy est intervenu pour commenter le budget 2004 avec comme éléments principaux : les pourcentages, charges et salaires par rapport au budget de fonctionnement, la capacité accrue d'autofinancement, la persistance d'un déficit d'investissement, le toujours fort endettement par habitant. Il est à noter que l'exécution du budget, malgré des problèmes de rentrées d'argent différées (subventions, ventes) a permis le règlement de toutes les factures en cours.

A ce moment de la réunion, la parole a été donnée aux auditeurs qui, il faut bien le reconnaître, n'ont pas soulevé de nombreuses questions, pressés sans doute... de se retrouver autour du verre de l'amitié qui a terminé agréablement cette soirée.

Le maire : Jean Barras



CETTE ANNEE-LA ...
Chézery et Forens : année 1877

Chézery (canton de Collonges) et Forens (canton de Chatillon en Michaille) comptaient respectivement 1011 et 421 habitants alors que Bellegarde n'en comptait que 829. Le bourg principal de Chézery comptait 31 maisons, 44 ménages et 205 individus. On y trouvait des aubergistes, divers négociants, des marchands, des tailleurs pour homme et femme, toute la hiérarchie douanière, également un notaire, des religieuses qui faisaient l'école aux filles, un instituteur pour les garçons, un abbé, un curé, mais aussi des scieurs, des meuniers et une dizaine de familles de mineurs piémontais qui travaillaient dans les mines d'asphalte à Forens. La population des hameaux se composait ainsi :

Bellaigue	2 maisons	2 ménages	8 individus	cultivateurs
Rivière	26 maisons	26 ménages	127 individus	cultivateurs, 1 rentier, 1 garde-forestier
Sous Balme	1 maison	2 ménages	6 individus	cultivateurs
Fontaine Bénite	3 maisons	3 ménages	17 individus	cultivateurs
Rosset	23 maisons	23 ménages	90 individus	cultivateurs, 2 maçons
Le Raffourd	4 maisons	4 ménages	15 individus	cultivateurs, 2 cordonniers
La Bossonaz	4 maisons	4 ménages	25 individus	cultivateurs, 1 fromagère
La Charbonnière	12 maisons	13 ménages	54 individus	cultivateurs, 2 cordonniers, 1 fromager, 1 tailleuse
L'Epéry	20 maisons	20 ménages	77 individus	cultivateurs, 1 fromagère, 1 cordonnier, 1 maçon
Les Revines	1 maison	1 ménage	8 individus	cultivateurs
Les Replats	4 maisons	4 ménages	29 individus	cultivateurs
Les Granges	7 maisons	8 ménages	42 individus	cultivateurs, 1 fromagère
Le Champroux	5 maisons	9 ménages	27 individus	cultivateurs, 1 voiturier, 1 menuisier, 1 meunier
Le Champfavre	2 maisons	4 ménages	11 individus	cultivateurs
Le Grand Essert	19 maisons	21 ménages	61 individus	cultivateurs, 1 menuisier, 1 marchand, 2 fromagères, 2 tailleuses, 1 cordonnier, 1 marchande de beurre
Sous Roche	5 maisons	5 ménages	22 individus	cultivateurs
Le Crêt	4 maisons	4 ménages	23 individus	cultivateurs, 1 cantonnier
La Serpentouze	8 maisons	8 ménages	24 individus	cultivateurs
Menthières	32 maisons	32 ménages	143 individus	cultivateurs
Forens	22 maisons	30 ménages	97 individus	cultivateurs, scieurs, 1 meunier, 1 fromagère, 1 lapidaire, douaniers, 1 cantonnier
Le Tilleret/Vennièr	7 maisons	7 ménages	37 individus	cultivateurs, 1 fromagère
Noirecombe	16 maisons	17 ménages	99 individus	cultivateurs, 1 cordonnier, 10 douaniers
Les Closettes	12 maisons	13 ménages	63 individus	cultivateurs, 2 rentiers
Magras	8 maisons	8 ménages	42 individus	cultivateurs
Les Etrets	15 maisons	15 ménages	83 individus	cultivateurs

Le conseil municipal de Chézery était composé de 12 membres :

Vuillat César (maire) Duraffourd Claude Antonin, Duraffourd Antoine, Blanc Roland, Grosfilley François, Blanc Julien, Blanc François, Mermillon Roland, Grosbégny Joseph. En 1877, le conseil décidait de réaliser une maison communale (mairie et école) avec la commune de Forens; il décidait par ailleurs de rectifier le chemin de Menthières et d'y créer une école pour scolariser 29 enfants.

Le conseil municipal de Forens était composé de 9 membres :

Monnet Joseph Marie (maire), Blanc Joseph, Blanc Léopold, Blanc François, Verchèrre César, Collet Sylvain, Duraffourd Elie, Rostand Frédéric, Famy Zélie. En 1877, le conseil décidait la réfection du chemin vicinal n° 2 qui commence au Corps de Garde et qui finit à Bellecombe (Jura). Conjointement à la commune de Chézery, il décidait de réaliser une maison communale.

Pourquoi 1877 ? C'est la première année pour laquelle nous avons trouvé des archives complètes des deux communes.

Frontières, douane et contrebande

Si nous voyons aujourd'hui Chézery-Forens, paisible et loin des frontières, essayons d'imaginer que le village a été, plusieurs fois dans l'histoire, situé sur la frontière avec douanes, contrebande et beaucoup de difficultés pour la vie quotidienne.

Cela commence en 1601, avec le traité de Lyon entre le Duché de Savoie et le Royaume de France. Le pays de Gex fait partie de la France depuis 1601 mais la Savoie obtient le passage vers la Franche Comté par une enclave qui coupe le Pays de Gex du Bugey. Le "Chemin des Espagnols", qui, depuis le pont de Grésin, gravit les pentes du Crédo, passe les villages de Ballon, Lancrans et Confort, traverse la Valserine à Chézery et par Noirecombe et Magras, continue en direction de Saint-Claude. Chézery est en territoire savoyard avec la France sur l'autre rive de la Valserine. Cette situation dure jusqu'en 1760, quand le traité de Turin abolit le chemin des Espagnols et l'enclave devient française.



Poste de douane au pont - 1907

En 1768, Voltaire, qui habite au Château de Ferney et passe souvent au palais royal, obtient de Louis XV des franchises douanières pour le Pays de Gex. A la suite du traité de Paris en 1815, après la défaite de Napoléon I^{er}, ces franchises sont confirmées et élargies et le pays de Gex devient une zone franche. La frontière douanière entre la Suisse et la France est déterminée par la Valserine. Chézery, à la frontière de la "zone franche", devient un centre commercial pour la vallée et la région extérieure de la "zone franche". Le pont du village est un des postes de douane pour la vallée. Après la première guerre mondiale, la France cherche à mettre fin à cette situation et une convention est signée avec la Suisse et mise en application en 1923. Cette convention délimite la zone franche par la chaîne du Jura et met des

contrôles fiscaux à la frontière suisse et des contrôles douaniers au col de la Faucille et au fort l'Ecluse. Les Suisses rejettent cette convention par référendum ; ils en appellent à la cour de justice de la Haye et la situation est encore modifiée en 1934.

Pendant la deuxième guerre mondiale, la Valserine devient la frontière entre la France occupée et la France libre (le gouvernement de Vichy), de juin 1940 jusqu'en novembre 1942. Chézery est en zone occupée et Forens en zone libre. Le pont du village de Chézery devient une complication dans la vie quotidienne avec un contrôle établi par les Allemands pour chaque traversée ; il y a beaucoup de passages de marchandises et de personnes par la Valserine et le Jura entre la France occupée et la France libre, d'une part, et entre la France occupée et la Suisse, d'autre part ; passages très risqués et parfois mortels.

De nos jours, les habitants du Pays de Gex bénéficient encore d'avantages douaniers en pouvant

exporter encore du lait, des bovins, des veaux et une quantité de blé illimité vers la Suisse, sans frais douaniers. Longtemps, les prix en Suisse étaient avantageux pour les agriculteurs, mais la situation économique de ces dernières années a dramatiquement changé la situation. Pour les entreprises, la zone offre encore de nombreuses exonérations (frais douanier ou TVA), que ce soit pour l'importation ou l'exportation.

Pour en revenir à la situation entre 1815 et 1923, à cette époque, la vallée bénéficie du statut de zone franche sur la rive gauche seulement de la Valserine. Après un certain temps, Chézery, Lélex et Mijoux deviennent des centres commerciaux avec

plus de dix épiceries à Chézery, environ vingt-cinq à Lélex et Mijoux, où les gens de la rive droite viennent s'approvisionner. A partir de 1912, quand le tram entre Bellegarde et Chézery circule, cette situation se renforce encore. Sur le pont du village, les douaniers vérifient soigneusement que rien ne passe en dehors des règles, mais des astuces, comme des marchandises dans des poches secrètes et sous les jupes des femmes, sont souvent utilisées. De plus, un circuit de contrebande se développe.

Il ne faut pas penser aux contrebandiers comme à des criminels d'aujourd'hui. Ce sont, le plus souvent, de braves paysans qui soulagent un peu, par cette activité, la dureté de leur vie, avec leur grandes familles et le manque d'argent. Nous pouvons distinguer autour du village deux sortes de

contrebandiers : les contrebandiers du Haut Jura (la Pesse, les Bouchoux, les Moussières) qui font le trajet tout entier, aller et retour jusqu'en Suisse en traversant les deux chaînes de montagne et la Valserine. Ils mettent quelques jours pour le trajet et en font plusieurs par semaine. Avec de grands sacs à bretelles, prêts à être coupés dès que les douaniers s'approchent trop. La deuxième catégorie travaille avec des systèmes de relais. De la Suisse jusqu'à Mornex, Allemogne, Crozet etc, les paysans de la vallée de la Valserine récupèrent la marchandise, traversent la montagne et la déposent de l'autre côté de la Valserine ; les Jurassiens du Haut Jura viennent la récupérer. Ces relais sont presque toujours des maisons d'habitations ouvertes toute la nuit et donnant aussi à manger et offrant des lits pour les passeurs. Beaucoup d'histoires existent de douaniers qui fouillent les relais, de complices qui font diversion et de marchandise soit cachée, soit détruite...

Les produits transportés sont surtout : du tabac, des pains de sucre coniques de quinze kilos, du poivre, des allumettes, du café vert (grillé à la maison), de la saccharine et des pièces d'or pour les financements des achats et des placements. La vie des contrebandiers est rude, parce que le transport de la marchandise se fait surtout par mauvais temps avec des chargements d'au minimum trente kilos, en traversant la montagne, les fleuves, les champs, la Valserine aux passages secrets et arrivant souvent complètement trempé ou presque gelé en hiver ; toujours sur le qui-vive, à cause des douaniers qui cherchent à les arrêter. Les arrestations ou les accidents lors d'arrestations sont rares ; le plus souvent, les douaniers prennent la marchandise et les contrebandiers s'enfuient

Après 1923 et le déplacement de la frontière de la zone franche, la contrebande continue un peu mais les contrôles douaniers sont plus faciles. Les développements économiques respectifs de la France et de la Suisse et l'évolution importante du taux d'échange de leurs monnaies depuis, ont quasiment éliminé l'attractivité de la contrebande.

LA VOIRIE COMMUNALE : Les voies communales

Les voies communales sont les voies du domaine public routier, communales classées. L'appartenance au domaine public confère à ces voies une protection juridique renforcée. Elles sont inaliénables et imprescriptibles, et ne peuvent donc être ni vendues par la commune, ni acquises par des particuliers, en raison d'usage prolongés. La voie

comprend : la chaussée, les accotements, les fossés, et les talus de remblai ou déblai. Pour élargir, ou redresser une voie communale existante, il est nécessaire de prendre une délibération du conseil municipal. La propriété de parcelles, ou partie de parcelles, situées à l'intérieur des limites fixées par le plan parcellaire, est alors transférée à la commune. Cette délibération est précédée d'une enquête publique et finalisée par un acte notarié ou acte administratif.

L'AIN en courant

L' « Ain en Courant » de nouveau dans le village

Cette année, la 17^{ème} édition de la course « l'Ain en Courant » s'arrête dans le village pour l'arrivée d'une étape : le samedi 25 juin, entre 11h 45 et 12h 15, les coureurs arriveront sur la place devant la mairie et les citoyens sont invités à voir le spectacle et encourager les participants.

L' « Ain en courant » est une course organisée par le "Grand Fond Bressan". C'est une compétition en quatre étapes de six relais, chaque relais parcourant entre dix et vingt-quatre km. La course suit plus ou moins les contours du département de l'Ain. Elle se fait par équipes de sept coureurs et attribue des points pour le challenge départemental. Les équipes qui participent ont l'obligation d'avoir un coureur féminin et chaque jour un relais est exclusivement féminin.

La course a des accompagnateurs à vélo pour ravitailler les coureurs et chaque équipe est suivie par des voitures avec les capitaines d'équipe et du matériel. Une assistance médicale composée d'un médecin, d'une infirmière et d'un kinésithérapeute est présente en permanence. L'hébergement se fait en hôtel et est assuré par l'organisation.

Presque chaque année, la course passe par le village de Chézery-Forens ou s'y arrête. Cette année, la dernière étape commence à Divonne. En trois relais par La Vattay et Lélex, les coureurs arrivent à Chézery-Forens. Après neutralisation de la course et un repos dans le village, tout le monde repart en voiture à Nurieux pour terminer la course en trois relais jusqu'à Bourg en Bresse.

PLU, paysages et architecture

Chézery-Forens, village de la vallée de la Valserine, compte environ trois cent quatre-vingt habitants qu'on peut dire "bien lotis" du fait de la beauté de leur environnement. Le PLU (Plan Local d'Urbanisation) est en cours d'élaboration par la municipalité. Ce document, opposable aux tiers, fixe les orientations urbaines de la commune pour les années à venir. Outre son caractère réglementaire, il a suscité, au sein du groupe de travail, un débat (parfois passionné) sur la qualité de notre cadre de vie. Une réunion animée par le CAUE * a donné place à ce débat en mairie, au cours du mois de février.

Notre paysage, un patrimoine partagé par tous



On peut dire que la vallée de la Valserine présente un paysage naturel d'une grande qualité, même si cette notion est subjective. Ce n'est pas un hasard si les moines cisterciens ont choisi de s'y établir, en raison des ressources naturelles disponibles, mais aussi pour "le cadre" propice à la contemplation. Les villages se sont implantés dans le creux de la vallée, proches du cours d'eau, comme c'est le cas à Chézery-Forens. Des hameaux se sont installés plus haut, sur les flancs de la montagne, plus proches des pâturages. Ces implantations humaines étaient groupées et nettement identifiables dans le paysage de la vallée avec laquelle elles établissaient un lien physique harmonieux.

L'un des enjeux majeurs du PLU est de définir de nouvelles zones pour la construction. Le choix de ces zones et la manière dont elles seront investies par l'homme auront des conséquences sur l'aspect du paysage légué par nos anciens.

Tradition et modernité

Doit-on forcément opposer tradition et modernité dans nos constructions ? Que veut dire tradition ? Que veut dire modernité ? L'intégration des nouveaux projets veut-elle dire qu'on va "copier" l'ancien ? Beaucoup de questions et surtout beaucoup de confusion dans nos esprits.

La tradition est une source d'inspiration pour la modernité et non pas un "modèle" dont on ne va

reproduire que les signes extérieurs. Ce qui nous intéresse dans l'architecture traditionnelle, c'est la démarche qu'on eue les anciens lorsqu'ils devaient construire, pour répondre à des contraintes topographiques, climatiques et techniques.

Parmi ces contraintes, on peut citer, par exemple, la façon dont les constructions s'adaptaient à la pente naturelle du terrain sans perturber celui-ci, ou le recours à des formes bâties compactes et remassées pour mieux se protéger des intempéries, l'orientation par rapport aux vents etc... L'inscription du bâti dans un environnement traditionnel n'est donc pas une affaire de "style" mais d'adaptation à un contexte donné. Une maison contemporaine, avec des ouvertures et des matériaux modernes peut être considérée comme "intégrée" si, de loin, elle s'apparente à une ancienne ferme du point de vue de sa volumétrie, de son toit, de son adaptation à la pente et des teintes fondues dans le paysage. De la même façon, l'utilisation d'un matériau traditionnel tel que le bois peut être adaptée à des formes contemporaines, mais inspirées des principes énoncés ci-dessus. Le chalet, interprétation caricaturale du modèle savoyard (Alpes), est difficilement transposable dans la Valserine (Jura), à proximité des villages aux grandes constructions massives. Le PLU fixe les grandes orientations urbanistiques mais il ne peut garantir la qualité architecturale de toutes les initiatives individuelles. La première étape pour parvenir à cette qualité, à une culture partagée, sera de prendre conscience que lorsqu'on construit sa maison, on la construit dans le paysage de tous.

M. Sabbagh, architecte conseiller au CAUE

* Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain) est missionné par la commune pour participer au groupe de travail PLU sur les questions liées au paysage et à l'architecture.



La fromagerie de l'Abbaye

La fromagerie aujourd'hui :

Afin de répondre aux normes européennes, de nouveaux locaux ont été construits en 1995. La fromagerie collecte en moyenne 2 200 000 litres de lait par an. Ce lait est ramassé chez quatorze producteurs situés dans la vallée de la Valserine (Chézery-Forens, Lélex, Champfromier, Montanges, Confort) et également à Lalleysriat et au Poizat. La fromagerie emploie huit salariés : un fromager gérant, trois aide-fromagers, un chauffeur ramasseur, deux vendeuses, une secrétaire.

La fabrication du Bleu de Gex :

Tous les matins (365 jours) le lait est collecté dans les exploitations (environ 6000 l). Ce lait correspond aux traites du soir et du matin et provient uniquement de vaches de race « Montbéliarde ». Arrivé à la fromagerie, ce lait est réparti dans trois cuves de 2000 l ; il est réchauffé à 28°, et emprésuré afin de le faire cailler. C'est à ce moment là que le pénicillium est ajouté ; il permettra au fromage de bleuir.. Puis ce lait repose pendant une heure et demie ; il est ensuite découpé avec un tranche-caillé et brassé pour que le petit-lait (sérum) remonte à la surface. Ce sérum est évacué et le moulage commence. Chaque moule contient environ de huit à neuf kg de caillé. Sitôt le moulage terminé, les fromages sont retournés, salés et restent cinq jours en salle d'égouttage. Ensuite ils sont mis en cave ; huit jours après la fabrication, ils sont piqués à l'aide d'aiguilles afin que la moisissure se développe. Ils sont commercialisés après vingt-et-un jours au minimum.

Nos productions annuelles :

22000 meules de Bleu de Gex (environ 165 tonnes) ; il faut 80 litres de lait par meule. 1000 meules de Comté (environ 40 tonnes) ; il faut 450 litres de lait par meule. 1000 meules de Tommes de Montagne (environ 5 tonnes) ; il faut 60 litres de lait par meule. 300 meules de fromage à raclette (environ 2 tonnes) ; il faut 50 litres de lait par meule.

La fromagerie produit également du beurre cru, de la crème et des fromages blancs moulés à la louche.

Histoire de la fromagerie de Chézery-Forens :

En 1941, les différentes fruitières des hameaux se regroupent et forment la Coopérative de Fromagerie. En 1995, les locaux ne répondant plus aux nouvelles normes, un nouveau bâtiment est construit à la sortie du village.

Origine du Bleu de Gex du Haut-Jura :

Ce fromage, au lait cru à pâte persillée, bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée depuis 1935, confirmée par décret le 29 décembre 1986. Son origine : vers 1530, l'histoire locale nous apprend que ce fromage était le préféré de Charles Quint, alors maître de la région.

Comment déguster le Bleu de Gex :

- Sur le plateau de fromages.
- Fondu : sur des croûtons, des pâtes ou des pommes de terre.
- En raclette, tarti Gex, quiche ou encore pizza.



Le magasin de vente est ouvert tous les jours de 8 h à 12 h et de 17 h à 19 h

(sauf le 1^{er} janvier et l'après-midi du 25 décembre)

La galerie de visite vous permet d'assister à la fabrication du Bleu de Gex du Haut-Jura

(le matin entre 9h30 et 11h30)

Une cassette vidéo explique le cheminement du lait, du ramassage à l'expédition des fromages



Le camping fête son anniversaire

Cela fait maintenant 40 ans que, suite à l'initiative, à l'époque un peu farfelue, de quelques jeunes chézérands, un terrain de camping a pris forme sur la commune. L'aventure commence en 1965, pour quelques conseillers municipaux (Fernand Coutier, Yves Vuailat, Roger Groscarret, membres du conseil présidé par le maire Arthur Blanc), par la visite des terrains de camping d'Annecy et de Génissiat.

Les idées et les renseignements pris, c'est alors une épopée de village : la commune achète à Jean Gropiron un terrain, à vingt centimes le mètre carré. C'est toujours l'emplacement actuel. Les conseillers de l'époque et leurs enfants relèvent leurs manches pour le nettoyer, le clore, l'arboriser et installer un minimum de commodités sanitaires.

Il est géré bénévolement les premières années par un conseiller municipal, puis sa gestion évolue vers une gérance (rémunérée à 10 % du chiffre d'affaire dans les années 1970). Par la suite, la municipalité embauche un employé communal chargé du fonctionnement du camping du premier mai au quinze octobre. Maintenant, le système de gérance est à nouveau en application avec des pourcentages différents !

Au cours de ces quarante années, la surface affectée au terrain de camping a été doublée, des installations de plus en plus confortables et modernes au niveau sanitaire, particulièrement, ont été faites.

La clientèle du camping a évolué ; au départ, elle était essentiellement composée de citadins (Bellegarde et Lyon) pour qui le camping représentait un pied-à-terre à la campagne avec l'activité pêche en toile de fond pour certains. Puis la pêche s'est développée et a permis de grossir les rangs des campeurs. Quelques personnes fréquentent le camping depuis 30 ans : ce sont les « habitués ».

En 2005, la clientèle est beaucoup moins sédentaire ; il y a essentiellement du « passage » sur notre terrain qui propose également à la location des mobile-homes récemment installés.

Nouveaux arrivants

En octobre 2004 (déjà !), est arrivé en poste à Chézery Jean-François Maenner (trente-neuf ans), chef de la brigade de gendarmerie. Il est accompagné de son épouse, Agnès (trente-cinq ans) et de leurs quatre enfants : Sandra, dix ans ; Florian, huit ans ; Marion, six ans ; Kévin, vingt-deux mois. La maman est actuellement en congé parental d'éducation. Ils arrivent de Gex, avec leurs chiens, et nous confient leur passion pour tout ce qui a trait aux chiens de traîneaux : VTT avec chien, traîneau l'hiver, cani-cross, mais aussi... le point de croix pour Agnès.

Dans le même quartier, un chalet tout neuf accueille Eliane et Patrick Pochet, depuis le premier avril 2005. Ils habitaient auparavant Bettant (01), qu'ils ont quitté pour cause de mutation : Eliane qui travaille au sein du groupe Carrefour, est affectée au secteur de Bellegarde. De ce fait, Patrick a demandé son changement à la banque pour laquelle il travaille et s'est vu attribuer un secteur dans la région de Saint-Claude. Leur passion, c'est la randonnée pédestre qu'ils se réjouissent de pouvoir pratiquer à souhait à Chézery-Forens, seuls ou en groupe.

Dans le petit chalet en bas du Grand-Essert, s'est installée une kinésithérapeute sportive que l'on a déjà eu l'occasion, pour certains, de croiser de nuit, courant par tous les temps, avec la lampe frontale : Mademoiselle Battisti Anne. Agée de 26 ans et belge d'origine, elle est arrivée, il y a deux ans, à Bellegarde, pour prendre un poste à l'hôpital cantonal de Genève. Elle fait partie du club d'aviron de Bellegarde. Très heureuse de s'installer au calme et au cœur de la nature, elle est néanmoins très ouverte à la vie associative : elle trouvera tout cela à Chézery-Forens...

Encombrants information

Il est rappelé que le ramassage des encombrants s'effectue d'avril à décembre, le premier samedi du mois, sur le parking de la mairie. A Menthieres, la collecte aura lieu le samedi vingt-quatre septembre. Pour tous renseignements concernant les encombrants et les déchets en général, il est possible de contacter le "Service Déchets" de la CCPG au 04 50 99 12 01 ou sur le site internet à (www.cc-pays-de-gex.fr/dechets)